AFRIQUE DU SUD
CHASSE AUX PIGEONS
Saison 2026-2027

L'Afrique du Sud est aussi connue pour le petit gibier. Les chasseurs viennent du monde entier séjourner dans de vastes propriétés, générant une véritable activité économique locale.



SAISON DE CHASSE :

Du 1er mars au 30 avril, la période la plus propice à la chasse spécifique de cette espèce. Le biotope et les conditions permettent de prélever un grand nombre d'oiseaux.

TERRITOIRES DE CHASSE :

Dans la province du Limpopo, à Bela-Bela. Biotopes variés composés de savane herbeuse, savane arborée, et cultures.
Un territoire de 80000 hectares dédié à la pratique cynégétique vous est réservé.

LOGEMENTS :

Le logement somptueux est au milieu du bush avec les chambres tout confort. Le lodge possède une piscine, une grande salle de réception et une magnifique terrasse.
Bien intégré dans son environnement, l'ensemble est conçu pour recevoir dans une ambiance conviviale et confortable, les chasseurs désireux de goûter à la vie de brousse et de savourer dans ce havre de paix, la beauté au grand air.







ACCES :

Vol direct Paris CDG / Johannesburg avec Air France.
Le camp est à 2h de voiture depuis l'aéroport de Johannesburg.

CHASSE:

La chasse aux pigeons se pratique en poste fixe. Vous pouvez chasser toute la journée. Vous serez accompagné par un guide/interprète français. Avant le départ pour la chasse, votre guide, à votre service durant tout le séjour, vous donnera toutes les instructions et consignes nécessaires à la bonne réussite de la chasse. Également, ce guide expérimenté, vous expliquera les méthodes de tir à respecter. Faites-lui confiance sur la façon d'aborder la chasse de la meilleure manière. Néanmoins, pour le tir, avant d'appuyer sur la détente, n'oubliez pas que vous êtes seul juge et responsable de l'animal abattu. Sur place, on ne vous imposera aucune obligation de tir. Le gibier abattu reste la propriété du territoire.



CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Route de Vors 19 240 VARETZ.
Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.
Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €
APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux

AFRIQUE DU SUD
CHASSE AU PETIT GIBIER
Saison 2026-2027

FORMALITES SANITAIRES :

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est vivement recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) la région étant fortement exposée ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.
En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde, la méningite et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.
La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour.
Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.



PRIX PAR CHASSEUR SAISON 2026-2027
Pour groupe de 4 à 10 chasseurs

Forfait 5 jours de chasse, 6 nuits :

2 600 € par chasseur

Journée supplémentaire : 520 €

LE FORFAIT COMPREND :

- L'accueil à l'aéroport de Johannesburg.
- Les transferts de l'aéroport à la zone de chasse et retour à l'aéroport.
- Les services d'une équipe de chasse : guide, pisteur, véhicule.
- La pension complète sur la base de chambre double, trois repas par jour, eau, sodas.
- La logistique de chasse.
- Les permis, licences.
- Le service de traduction.
- **Notre garantie financière Française (APST) obligatoire pour les agents de voyage et les frais de dossiers : 200 €**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Le billet d'avion pour Johannesburg (comptez +- 1200€ aller/retour selon le délai de réservation et la compagnie).
- Le transport des armes (+- 300 € aller/retour).
- La location de l'arme : 30 € par jour.
- Le supplément chambre individuelle : 40 € par nuitée.
- Les cartouches : 120 € les 250. Elles seront achetées à votre arrivée.
- Les dépenses personnelles et alcools.
- Les pourboires aux auxiliaires de chasse et personnel du lieu d'hébergement, +- 300€ par chasseur.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHASSER EN AFRIQUE DU SUD :

- Votre passeport international en cours de validité
- Votre permis de chasser.
- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse valable en Afrique du Sud.

CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Route de Vors 19 240 VARETZ.
Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.
Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €
APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux